



Promotion économique du canton de Berne



Nos prestations en faveur des entreprises

- **Renseignements : contacts, autorisations, objets immobiliers et cautionnements**
- **Aides financières**
- **Allégements fiscaux**
- **Réseau**
- **Personnes de contact**



Renseignements

Les entreprises saines constituent l'épine dorsale de l'économie. La tâche de la promotion économique du canton de Berne (PEB) est de soutenir les start-up, les implantations et les entreprises déjà établies dans le canton de Berne, en mettant à leur disposition une large palette de conseils et d'autres prestations.

Si par exemple vous désirez fonder une société et vous établir dans le canton, réaliser un projet innovant ou développer vos exportations, vous trouverez dans cette brochure les informations nécessaires. Elle vous renseignera en particulier sur nos prestations, notre réseau et les adresses de vos futurs interlocuteurs.

Organe de contact

La PEB propose des mises en contacts avec les services dont vous avez besoin au niveau des communes, du canton ou de la Confédération. Elle vous mettra en contact avec des prestataires de services financiers, de capital-risque, des conseillers, des avocats, des organisations par branche ou par cluster, des instituts de formation et d'autres réseaux d'entreprises. Elle renseignera les personnes étrangères sur les démarches à entreprendre pour les autorisations de séjour et de travail.

www.berneinvest.com > Qui sommes-nous > Réseau

www.berneinvest.com > Entreprises étrangères > Fonder une entreprise > Permis de travail et de séjour

Intermédiaire pour les cautionnements

La PEB vous met en relation avec les coopératives de cautionnement. La CC Centre, coopérative de cautionnement pour PME, promeut et soutient les PME industrielles bernoises en leur apportant des garanties bancaires. La SAFFA, coopérative de cautionnement pour femmes, garantit les crédits bancaires à des femmes qui désirent devenir indépendantes professionnellement.

CC Centre, coopérative de cautionnement pour PME,
tél. 034 420 20 20

www.bgm-ccc.ch

SAFFA, coopérative de cautionnement pour femmes,
tél. 061 683 18 42

www.saffa.ch

www.berneinvest.com > Qui sommes-nous > Réseau > Partenaires > Cautionnements

Intermédiaire pour l'immobilier et les terrains industriels

La PEB vous appuie dans vos recherches de terrains, de bureaux, de locaux industriels et d'immeubles. Vous pouvez consulter la banque de données immobilières de la PEB sur son site internet. Celle-ci recense également les terrains appartenant au canton que la PEB est autorisée à vendre, sur mandat du Conseil-exécutif. Les collaborateurs et collaboratrices de la PEB accompagnent aussi les entreprises étrangères lors de la visite de locaux et les appuient pour les éventuelles négociations qui suivent.

www.berneinvest.com > Qui sommes-nous > Prestations > Recherche d'immobilières

Premiers conseils à l'adresse des PME et des start-up

En collaboration avec ses partenaires, innoBE SA et CEP coaching, la PEB offre de nombreux services qui facilitent les créations d'entreprises et le transfert de technologie auprès des PME dans le canton de Berne. La PEB a donné mandat à innoBE SA d'offrir jusqu'à trois heures de conseil gratuits aux créateurs d'entreprises et jusqu'à trois jours aux PME pour les questions suivantes :

Pour les **start-up** dans le canton de Berne

- conseil initial dans le domaine des idées, des opportunités, du business plan et pour toutes les questions économiques lors de la fondation de l'entreprise

Pour les **PME** du canton de berne

- évaluation du potentiel d'innovation propre à l'entreprise
- conseil dans le développement de nouvelles idées de produits ou de services
- conseil lors de la recherche de nouveaux créneaux économiques qui permettraient le développement de nouveaux champs d'activités pour l'entreprise
- conseil lors de l'évaluation et de la réalisation de projets, lors du développement de l'entreprise ou de la recherche de partenaires

innoBE SA, tél. 031 335 62 62, www.innoBE.ch

Dans la région du Jura bernois, la Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP), à travers le CEP coaching, conseille également les créateurs d'entreprise. CEP coaching, tél. 032 492 70 30

www.cep.ch/coaching

www.berneinvest.com > Qui sommes-nous > Réseau > Partenaires > Pépinières d'entreprises





Aides financières

Les aides financières sont des prestations financières adaptables en fonction des projets. L'accent est mis sur une aide rapide et directe à des projets d'investissements novateurs, par exemple, par une participation aux frais de démarrage ou par la couverture d'une lacune de financement. La contribution financière du canton de Berne s'élève en règle générale de 5 à 30% des coûts déterminants.

Instruments

- Contribution aux coûts d'investissements (à fonds perdu)
- Contribution aux coûts d'investissements remboursable sous conditions (sans intérêts)

Les projets suivants peuvent être soutenus financièrement : créations d'entreprises, implantations d'entreprises et projets de développement d'entreprises existantes. Ces projets doivent être réalisés dans le canton de Berne et présenter un intérêt économique significatif. Le but est de faciliter et d'accélérer la réalisation du projet.

Conditions générales

- Stratégie de développement, idéalement conjuguée avec un projet innovateur et orienté vers l'exportation
- Financement global et rentabilité à long terme garantis
- Création et/ou maintien des places de travail
- Développement durable de l'entreprise

Conditions relatives au projet

- Nouveauté apportée par le projet soutenu (marché, produit, production, etc.)
- Marché cible national et international ; pas de distorsion de concurrence dans le canton de Berne
- Impact économique pour le canton de Berne
- Investissements prévus p. ex. dans les installations (bureau, TID, machines [leasing compris], équipements, outillage), la recherche et le développement, les coûts de démarrage, les activités commerciales (p.ex. exploration de marchés internationaux) et l'immobilier (p.ex. nouvelle construction destinée à la réalisation d'un projet innovateur orienté vers l'exportation)

Conditions

Les aides financières complètent les fonds propres des entreprises et le capital étranger des banques et des autres institutions de financement. Elles sont conçues comme des aides de départ et servent à combler des lacunes de financement ainsi qu'à réduire les frais de démarrage. Elles se limitent au maximum à 50% des coûts déterminants relatifs aux investissements du projet. Le montant maximal est de CHF 500 000.–

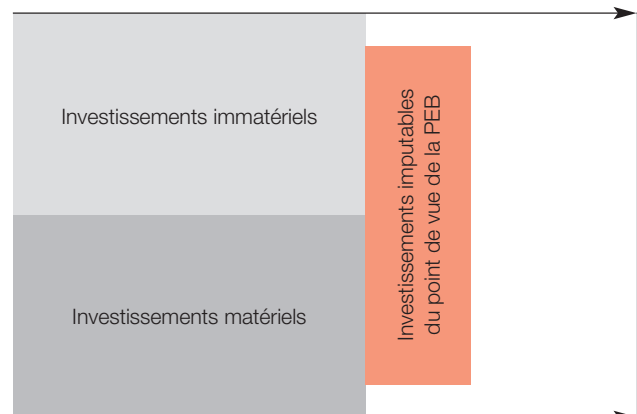
Une telle aide est exclue en cas de problèmes de liquidités, pour des entreprises désireuses d'assainir ou de maintenir leurs structures ou lors d'un transfert du siège en Suisse sans raisons liées à l'exploitation. Il en est de même lorsque les investissements sont prescrits par la loi ou dictés par un besoin de remise à niveau.

Si des dividendes sont distribués durant les cinq ans qui suivent la conclusion du contrat d'aide financière, le canton de Berne demandera un remboursement proportionnel de son aide, jusqu'à concurrence, au maximum, du montant initialement versé. L'entreprise s'engage à respecter les conditions de travail et de salaire usuelles du lieu ou de la branche.

Déroulement de la procédure

- Contact préalable avec un chef de projet de la PEB et présentation d'un business plan
- Demande formelle transmise à la PEB par la société ou un partenaire financier extérieur (banque, société de capital-risque, etc.)
- Offre de la PEB (lettre d'intention)
- Négociations financières éventuelles entre la société, le partenaire financier et la PEB
- Décision de la PEB

www.berneinvest.com > Qui sommes-nous > Prestations > Aides financières



Présentation graphique des aides financières



Promotion de l'innovation

La PEB soutient, par des contributions à l'innovation, les entreprises qui réalisent un projet de recherche et développement en collaboration avec l'agence de la Confédération pour la promotion de l'innovation (CTI). La contribution peut aller jusqu'au 50% du montant à la charge de l'entreprise, mais au maximum CHF 100 000.-. La part de l'institut de recherche n'est pas prise en compte. L'acceptation du projet par la CTI est la condition pour l'octroi de cette contribution. Les entreprises étrangères doivent créer une société ou une succursale domiciliée dans le canton de Berne.

www.berneinvest.com > Qui sommes-nous > Prestations >

Promotion de l'innovation

www.bbt.admin.ch/cti

Bonus d'exposition

La PEB est à même de contribuer au financement d'une première ou d'une seconde participation à une foire internationale par un bonus d'exposition pouvant aller jusqu'à CHF 10 000.-.

www.berneinvest.com > Qui sommes-nous > Prestations > Bonus d'exposition



Allègements fiscaux et exonération de l'impôt sur les mutations

Le Conseil-exécutif peut accorder des allègements fiscaux aux nouvelles entreprises, à celles qui s'établissent dans le canton ou aux entreprises existantes dont les projets auront un impact important pour l'économie du canton de Berne. De plus l'acquisition d'un bien immobilier ou d'un terrain industriel peut faire l'objet d'une exonération de l'impôt sur les mutations.

Les demandes sont examinées par la PEB. Les mesures de soutien suivantes sont possibles :

- Allègement de l'impôt cantonal et communal sur le bénéfice et le capital (max. 100% sur 10 ans)
- Exonération des impôts sur les mutations
- Allègements fiscaux au niveau fédéral (uniquement dans certaines zones géographiques)

Critères et déroulement de la procédure

- Les conditions sont identiques à celles de l'aide au financement (voir page 3)
- Pour les entreprises existantes, le projet doit impliquer un changement structurel important
- Contact préalable avec un chef de projet de la PEB et présentation d'un business plan
- Présentation d'une demande formelle à la PEB
- Prise de position de l'intendance cantonale des impôts
- Prise de position de la commune de domicile adressée à la PEB (uniquement en cas d'allègements fiscaux et non pas pour l'exonération de l'impôt sur les mutations)
- Arrêté du Conseil-exécutif

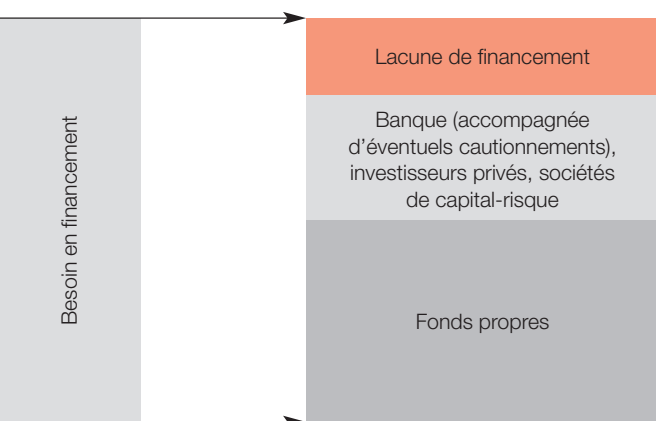
Allègement fiscal au niveau de la Confédération

Dans certaines régions, un allègement supplémentaire de l'impôt fédéral direct peut être accordé aux entreprises industrielles exportatrices ou aux entreprises internationales de service.

Conditions

Pendant la durée de l'allègement ou de l'exonération, l'entreprise ne peut distribuer de dividendes que d'une manière restreinte. Cette distribution doit représenter une contrepartie équitable du capital investi et ne doit pas mettre en danger le financement à moyen ou à long terme du développement de l'entreprise dans le canton de Berne. Les entreprises s'engagent à respecter les conditions usuelles de travail et de salaire du lieu ou de la branche ; elles procéderont également aux amortissements nécessaires.

www.berneinvest.com > Qui sommes-nous > Prestations > Allègements fiscaux





Le réseau de la PEB

Organisations économiques régionales

Prestations sur mandat de la PEB :

- Collecter les informations économiques significatives de la région
- Gérer une banque de données relative aux entreprises et aux immeubles
- Organiser des manifestations économiques et de réseautage
- Soutenir les entreprises dans la recherche de terrains, de locaux industriels, de bureaux, d'espaces de vente ou de dépôts

Chambre d'économie publique du Jura bernois CEP

Tél. 032 492 70 33

www.cep.ch

Chambre économique Bienne-Seeland

Tél. 032 321 94 94

www.wibs.ch

Region Emmental

Tél. 034 461 80 28

www.region-emmental.ch

Region Oberrargau

Tél. 062 922 77 21

www.oberrargau.ch

Volkswirtschaft Berner Oberland

Tél. 033 828 37 37

www.volkswirtschaftbeo.ch

Wirtschaftsraum Bern

Tél. 031 321 77 00

www.wirtschaftsraum.bern.ch

Clusters

Prestations sur mandat de la PEB :

- Points de rencontre pour les entreprises du domaine de la précision, du génie médical, de l'information ou de la communication, de la technique énergétique ou environnementale, des services ou du design
- Plate-forme pour le développement et l'essor du cluster
- Echange d'informations et d'expériences
- Encouragement de la formation et de la formation continue pour les membres
- Organisation de manifestations spécifiques à la branche

Cluster précision

Tél. 032 321 94 94

www.cluster-precision.ch

Consulting Cluster

Tél. 031 335 62 23

www.consultingcluster.ch

D'S Design Center AG

Tél. 062 923 03 33

www.designnet.ch

energie-cluster.ch

Tél. 031 333 24 69

www.energie-cluster.ch

Medical Cluster

Tél. 031 335 62 23

www.medical-cluster.ch

tcbe.ch – ICT Cluster Berne, Switzerland

Tél. 031 335 62 54

www.tcbe.ch





WELCOME

Personnes de contact

Directeur de la PEB



Denis Grisel
directeur de la PEB
denis.grisel@berneinvest.com

Votre personne de contact pour les start-up et les entreprises bernoises



Stefan Jans
sous-directeur et chef de la promotion endogène,
chef de projet région Berne
stefan.jans@berneinvest.com



Adrian Zysset
chef de projet
régions Emmental et Haute-Argovie
adrian.zysset@berneinvest.com



Urs Liechti
chef de projet
région Oberland bernois
urs.liechti@berneinvest.com



Etienne Maillefer
chef de projet
région Jura bernois
etienne.maillefer@berneinvest.com



Manfred Böbner
chef de projet
région Bienne-Seeland
manfred.boebner@berneinvest.com



Renate Bock
cheffe de projet
controlling
renate.bock@berneinvest.com



Fredy Hachen
chef de projet
controlling
fredy.hachen@berneinvest.com

Votre personne de contact pour les entreprises étrangères



Jean-Philippe Devaux
chef de promotion des sites d'implantation
jeanphilippe.devaux@berneinvest.com



Nicole Hirs
cheffe de projet
nicole.hirs@berneinvest.com



Isabelle Berthold
cheffe de projet
isabelle.berthold@berneinvest.com



Vassiliki Riesen-Giannoysios
cheffe de projet
vassiliki.riesen@berneinvest.com

Impressum



Promotion économique
du canton de Berne

Münsterplatz 3, CH-3011 Berne
Tél. +41 (0)31 633 41 20
Fax +41 (0)31 633 40 88
info@berneinvest.com
www.berneinvest.com

Robert-Walser-Platz 7, CH-2501 Bienne
Tél. +41 (0)32 321 59 50
Fax +41 (0)32 321 59 51

Membre de Greater Geneva Berne area

Rédaction Promotion économique du canton de Berne
Parution en allemand, français et anglais
Photos Fotolia/Masterfile

Commandes sous info@berneinvest.com
ou le téléchargement sous www.berneinvest.com.
Reproduction interdite sans autorisation écrite.
Édition décembre 2010